

La renaturation-revitalisation de la ville

Par Alain Cambier

Chercheur associé à l'UMR 8163 « Savoirs, textes, langage » (STL) à l'Université de Lille.

Le développement proliférant des villes est l'exemple emblématique d'une dénaturation insoutenable. Aussi, leur renaturation est un impératif qui nous oblige à prodiguer tous les efforts nécessaires pour rétablir la place de la nature dans la ville. Mais le concept même de « nature » est devenu lui-même suspect, en raison de ses ambiguïtés. D'un point de vue philosophique, il présente une trop grande labilité sémantique¹. En outre, dans les courants écologiques actuels, cette notion ne fait plus l'unanimité : elle a formé avec la notion de culture un « couple dysfunctionnel » qui entretient nécessairement l'idée d'un dualisme radical et en fait une réalité radicalement étrangère à l'homme. Enfin, elle peut être un totem des idéologies réactionnaires quand on en vient à postuler une hiérarchie raciale au nom d'une « biodiversité humaine ». Ainsi, des auteurs contemporains comme P. Descola, B. Latour ou B. Morizot² lui substituent la notion de « vivant » qui serait le trait d'union commun à tous les êtres vivants sur Terre. Rappelons que la notion de nature connote étymologiquement celle de vie : en grec, « *phusis* » vient du verbe « *phuein* » qui signifie « croître, engendrer » ; en latin, « *natura* » vient du verbe « *nascor* » et renvoie à la profusion des naissances, à l'élan de la vie.

Dès lors, la renaturation équivaut avant tout à une revitalisation de la ville. Car sa fuite en avant dans l'artificialité relève du mirage mortifère faisant accroire que l'on pourrait s'épanouir en rompant le cordon ombilical nous amarrant au milieu ambiant. Mais si la renaturation de la ville doit être entendue comme une revitalisation, celle-ci ne peut se contenter de rétablir la place du vivant organique en son cœur : elle implique également de se soucier du vécu de ses habitants, sans cesse confrontés au caractère exogène des artefacts urbains. Aussi faut-il distinguer deux types complémentaires de renaturation : l'une métabolique consistant à rétablir au sein de la ville un continuum d'interactions entre l'homme et la nature organique, l'autre à enjeu étho-politique fondée sur une nouvelle façon d'habiter sa ville, de nouvelles pratiques sociales, de nouveaux *habitus* économiques et juridiques. Ainsi, la renaturation de la ville relève d'un écocentrisme réfléchi plus que d'un biocentrisme simpliste.

L'arrogance environnementale de la ville

Considérée comme la « patrie artificielle des hommes »³, la ville contemporaine occidentale marque souvent une disjonction de son espace vis-à-vis du lieu, un défi lancé au *topos*, au *locus* : elle a pu être définie comme un « rassemblement d'hommes étrangers au lieu »⁴. Le privilège accordé au quadrillage géométrique de son espace a contribué à son arrogance environnementale⁵ : la fondation de la ville de Rome avec son impératif d'orthogonalité en témoigne tout comme les « villes à la Descartes » des XVII^e et XVIII^e siècles. On retrouve le même engouement pour la géométrisation à outrance chez Haussmann, Le Corbusier et chez les promoteurs des « grands ensembles », qui n'ont jamais garanti un « vivre ensemble ». De nos jours, le modèle de la *Smart City*

entretient le même mythe d'une rationalisation abstraite de la vie en ville. Avec l'accès à la numérisation, l'illusion a été entretenue que les *TIC* pourraient nous faire vivre dans un espace interconnecté, sans distances physiques ni sociales, peuplé d'individus sans attaches territoriales, comme si la connexité pouvait supplanter la contiguïté. C'est faire croire que l'on pourrait se dispenser de savoirs contextualisés, d'aptitudes, de savoir-faire qui ne sont transmissibles que par le partage *in situ* d'*habitus*. La volonté de bâtir au mépris du lieu relève d'une *u*-topie au sens étymologique de la négation du *topos* : poussée à l'excès, elle ne peut conduire qu'à la dystopie. Aujourd'hui, l'urbanocène affecte gravement toute la « zone critique » de notre planète qui se situe entre la basse atmosphère et le sol et où se réalisent les interactions entre l'air, l'eau, les vivants⁶. La ville thermo-industrielle incarne le

¹ Cf. A. Badiou, *Méditation sur le concept de nature*, Flammarion, 2025.

² Cf. P. Descola, *Par-delà nature et culture*, Folio-Essais, 2015 ; B. Latour, *Face à Gaïa*, La Découverte, 2015 ; B. Morizot, *Manières d'être vivant*, Actes Sud, 2020.

³ Expression de Aldo Rossi dans *L'Architecture de la ville*.

⁴ Cf. Max Weber, *La Ville*, Aubier, 1982, p. 52-43

⁵ Cf. notre ouvrage *Qu'est-ce qu'une ville ?*, Vrin, Coll. *Chemins philosophiques*, 2^{ème} édit. 2014.

⁶ Cf. J. Gaillardet, *La Terre habitable ou l'épopée de la zone critique*, La Découverte, 2021.

triste symbole de la destruction des ressources environnementales, les pollutions, les nuisances, la consommation de sol, les risques industriels aussi bien que sanitaires...

La nécessaire renaturation métabolique de la ville

La résilience de la ville passe par une renaturation métabolique qui consiste à se réconcilier avec les rythmes de la nature, à réinventer les échanges vitaux avec elle. Cette renaturation suppose d'abord de repenser l'occupation d'un territoire à partir de ses ressources naturelles. Le bio-régionalisme rappelle que toute ville est, de fait, tributaire d'un environnement donné avec ses caractéristiques géographiques et topographiques, par exemple la présence de fleuves dont il faut respecter les bassins versants. Il s'agit aussi de développer des circuits de production alimentaires et énergétiques plus courts pour réduire les besoins de mobilité et la dépendance aux flux de la mondialisation. L'enjeu est bien ici de rétablir un pacte domestique avec la nature en favorisant les externalités positives pour que les biotopes se multiplient à l'intérieur même de la ville. Si la végétalisation a pour objectif de garantir dans le tissu bâti des « poumons verts », elle permet aussi de contribuer à la réintroduction en ville d'espèces d'oiseaux. L'installation de ruches garantit la pollinisation. De même, il s'agit de rebrancher le temps chronométré de nos montres (*time*) sur le temps des cycles naturels (*weather*) : compter avec le temps, plutôt que de toujours vouloir compter le temps. Le but est alors de mieux respecter le rythme des saisons en développant les marchés de primeurs ou de respecter l'alternance du jour et de la nuit en régulant les pollutions sonores et lumineuses nocturnes. Mais il ne s'agit pas pour autant de glorifier un ordre naturel fantasmé. La nature n'est pas nécessairement bonne et peut se révéler marâtre. La puissance aveugle de la « nature naturelle » n'est pas sans danger, surtout quand l'inconscience des hommes a prétendu ne pas en tenir compte. Des boucles de rétroaction incoercibles et mortifères se déclenchent aujourd'hui entre l'urbanisation débridée et les systèmes physico-chimiques naturels qui réagissent à celle-ci. Le dérèglement climatique d'origine anthropique expose les villes au déchaînement des éléments, alors victimes d'inondations, de glissements de terrain ou de mégafeux. Telle est la violence disproportionnée du « retour du refoulé »...

Rétablir une symbiose entre les artefacts de la ville et ses habitants

Si établir une « nouvelle alliance » avec la nature s'avère vital, la renaturation suppose en même temps de lutter contre les effets délétères de l'artificialité des milieux urbains non seulement sur le vivant organique, mais aussi sur le vécu des citoyens. En ville, tout est fait de main d'homme : les édifices, les rues, les matériaux comme le béton, l'asphalte, le PVC... Un hiatus peut apparaître entre la rude objectivité de ces artefacts et les sujets humains qui y vivent. Si bâtir est un métier qui relève de professionnels qualifiés, construire des logements ne garantit pas une habitation. Habiter veut dire organiser son monde autour d'un centre de référence :

l'être vivant qui s'y tient et en fait son espace familier. Habiter suppose la réappropriation éthique de son environnement. A un espace souvent pensé de manière analytique et divisé en pièces ou compartiments se substitue alors un espace dont les parties sont spontanément synthétisées autour de cette force attractive qu'est la personne humaine incarnée. Une ville ne peut se passer d'un *éthos*, d'une disposition éthique contractée par des habitudes de vie qui permettent de s'y retrouver. Alors peut se dégager une ambiance propice, un « climat » favorable. Mais cela suppose que les artefacts urbains gommant eux-mêmes leur caractère exogène. Encore faut-il alors que les édifices « parlent » aux habitants, qu'ils témoignent d'une certaine significativité. Comme l'avait vu P. Valéry⁷, une ville ne peut présenter un visage humain que si elle fait signe grâce à la prosopopée de ses édifices. Le citoyen doit pouvoir détecter des occasions d'interaction avec les artefacts qui l'environnent. Il en va ici des affordances ou « *invites* » des édifices qui garantissent alors une expérience de symbiose. Ces marques sont censées avoir d'abord une vocation fonctionnelle : les panneaux de signalisation et les feux tricolores doivent permettre de circuler efficacement. Mais le revers de la fonctionnalité est de relever d'une logique strictement prescriptive. Aussi, une ville ne peut se passer d'affordances symboliques : elles nous donnent à réfléchir tout en nous laissant libres de nos pensées. Les noms des rues, les monuments ou les musées articulent l'espace de la ville sur une histoire culturelle. Il ne s'agit plus ici de rechercher l'utopie, mais de multiplier plutôt les hétérotopies, c'est-à-dire des lieux bien réels qui ne se réduisent pas à leur littéralité stricte et qui vont évoquer plutôt que convoquer. Ainsi en est-il du zoo, du jardin public, du restaurant exotique, etc. Alors une ville dilate son espace qui ne se réduit plus à un simple enjeu cadastral et favorise une nouvelle topophilie⁸. Car la vie en ville relève davantage de la valeur de l'usage que l'on en fait plutôt que de la valeur d'échange que lui attribue la spéculation immobilière. Elle suppose parfois une déconstruction aussi bien au sens propre – comme celle de barres d'immeubles devenues invivables – qu'au sens figuré, comme ces actes quasi-subversifs qui consistent à détourner, bouleverser l'espace dit « conforme » pour le mettre en correspondance avec les « formes de vie ». Une rue, par exemple, ne se réduit pas à sa fonction d'artère : les marchés, les braderies, les fêtes de voisins, les défilés divers comme le carnaval ou la marche des fiertés, les manifestations syndicales ou politiques témoignent d'authentiques expériences de réappropriation. Si l'habitation relève bien plus d'une habitude éthique plutôt que d'une performance technique, cette habitude dépend moins de la durée du temps passé en un endroit que de l'intensité de la réappropriation qui s'y tient. L'expression collective de réappropriation peut prendre la forme de développement de jardins partagés, de dispositifs d'habitats participatifs, de coopératives d'habitation qui favorisent la convivialité, etc. Ces modes de vie éthiques ne relèvent pas d'une logique abstraite, mais plutôt d'une grammaire, au sens d'une codification d'usages établis au fur et à mesure de l'expérience que les citoyens font de leur environnement.

⁷ Cf. Paul Valéry, *Eupalinos*, « Poésie », Gallimard, 1993, p. 29.

⁸ Cf. article Cambier Alain. « *Quand la ville fait monde...* », dans Cahiers philosophiques, 2009/2 N° 118, p.9-21.

Les enjeux politiques de la renaturation

La renaturation de la ville relève d'un « principe de responsabilité » pour rechercher des alternatives politiques à la façon de gérer l'urbanocène. D'abord parce qu'elle peut être source de tensions dans les rapports sociaux. L'aménagement d'espaces verts peut devenir un facteur d'exclusion supplémentaire en raison de la plus-value apportée au foncier et à l'immobilier situé à proximité immédiate. La végétalisation peut aussi bien servir d'outil de mobilisation pour les populations menacées par la gentrification que de moteur à celle-ci. Une même pratique peut relever d'un discours dominant ou contestataire. Il ne s'agit pas simplement de demander plus de nature en ville, mais d'identifier quelle nature, par qui ou pour qui. La renaturation implique nécessairement une politique consciente des disparités sociales et donc résolument inclusive. La renaturation suppose également de refaire du citoyen un coproducteur de ressources vitales plutôt qu'un simple consommateur. De ce point de vue, le projet d'agriculture urbaine est emblématique : il rappelle que nature et culture ne sont pas nécessairement opposées, comme l'a prétendu la Modernité⁹ en laïcisant l'héritage judéo-chrétien selon lequel la mission assignée à l'homme serait de dominer la nature¹⁰. Rappelons qu'avant d'être radicalement séparées, l'agriculture et l'architecture sont, à l'origine, sœurs jumelles issues du même phénomène de sédentarisation de l'homme, lors du néolithique. L'agriculture urbaine est capable de rendre des services non seulement d'ordre économique, mais aussi écologique et sociétal, grâce à ses externalités positives. Elle améliore la qualité de l'air, réduit les pics de température, permet de réguler la consommation d'énergie et favorise la rétention des eaux fluviales. Elle est aussi créatrice de lien social. Cependant, le développement de l'agriculture urbaine exige de repenser le droit : le statut des baux ruraux, par exemple, a été pensé en pleine propriété, mais pas pour le régime de la copropriété. Comme aucune copropriété ne prévoit une destination mixte avec intégration potentielle d'une activité agricole sur des toits, le statut de bail rural s'y trouve inapplicable : il devient impératif de créer une articulation juridique entre les règles du droit rural et celles du droit urbain. Plus globalement il apparaît nécessaire de faire évoluer le droit pour ne pas se contenter de revendiquer un « droit à la nature », mais pour garantir désormais un « **droit de la nature** » : ne plus considérer les êtres naturels comme des choses, mais les faire accéder à la « personnalité juridique ».

Dans le contexte du capitalisme, le droit moderne a eu recours, à la fin du XIX^e siècle, à une fiction juridique : il a fait des entreprises commerciales et industrielles des sujets de droit, c'est-à-dire des personnes juridiques autonomes. Pour contrebalancer la puissance de ces méta-sujets à but lucratif, il faut encapaciter juridiquement les éléments naturels pour préserver la durabilité transgénérationnelle de nos existences. Instaurer un « droit de la nature » suppose de doter de droits

les éléments naturels qui pourvoient à nos vies comme s'ils étaient également des personnes et ce afin d'équilibrer la balance des pouvoirs. Si le droit formel a longtemps été pré-occupé d'équiper le capital, dans le contexte des sociétés industrielles, il s'agit plutôt d'équiper la nature pour la protéger, en tant qu'elle contribue nécessairement à l'épanouissement de nos existences. C'est pourquoi Camille de Toledo invite à l'émergence d'une nouvelle ontologie juridique¹¹. Plusieurs États ont accordé le statut de « sujets de droit » à des éléments naturels : la Nouvelle Zélande a voté en 2017 la première loi de personnification juridique du fleuve *Whanganui* ; en Europe, pour protéger la ville de Murcia des divers intérêts économiques la menaçant, l'Espagne, a reconnu en 2024 l'écosystème de la lagune de la Mar Menor comme personne juridique.

Pour une écologie intégrative et pragmatique

La renaturation de la ville ne peut relever d'un naturalisme naïf, puisqu'elle implique une gouvernance politique qui prenne en considération les transformations sociales, économiques et juridiques qu'elle suppose. Sans intégrer cette dimension, elle se réduira à du *greenwashing*. Elle ne peut non plus relever d'un biocentrisme simpliste : proclamer abstraitement le droit à vivre de tous les vivants reviendrait à rendre concrètement la vie impossible. L'éthique environnementale engage plutôt à promouvoir une écocentrisme réfléchi faisant de la protection de la nature une condition essentielle pour garantir une vie authentiquement humaine aux générations futures¹². Le rapport à entretenir avec la nature est ici entendu en tant qu'il est indispensable à la durabilité de la condition humaine, sans pour autant que la spécificité de cette condition humaine soit gommée. Seule l'espèce humaine est susceptible de s'assigner à elle-même des fins, des valeurs, tout en intégrant la conscience de sa possible finitude et de sa dépendance aux milieux naturels. Le droit à accorder à la nature est pragmatiquement proportionné au fait qu'elle est partie prenante de nos conditions de vie. Comme l'indique son étymologie grecque *oïkos* (« maison », « habitat »), le souci fondamental de l'éco-logie est celui de l'habitation humaine sous tous ses aspects, quand ceux-ci conditionnent l'équilibre de son « écoumène » spécifique¹³. La Terre en tant que planète obéit à des lois physiques, biologiques et astrophysiques qui sont indifférentes à l'existence humaine et étrangères à ses préoccupations. Une écologie intégrative est donc censée s'inquiéter des fins spécifiques que l'humanité se donne, quand elles peuvent compromettre sa propre existence et favoriser son obsolescence. Une telle écologie se doit d'être attentive aussi bien aux risques engendrés par une urbanisation prédatrice des milieux naturels qu'à la façon dont les citoyens appréhendent leur milieu spécifique dans leur vécu quotidien. La renaturation de la ville est avant tout tributaire de son articulation sur l'*éthos* écologique¹⁴ dont ses habitants pourront faire preuve.

⁹ « Devenir comme maître et possesseur de la nature » Cf. Descartes, *Discours de la méthode*, 6^{ème} partie.

¹⁰ Cf. Ancien Testament, Genèse, 1, 28.

¹¹ Cf. Camille de Toledo, *L'Internationale des rivières*, éd. Verdier, 2026.

¹² Cf. Hans Jonas, *Le Principe responsabilité*, Champs Flammarion, 2008.

¹³ Cf. A. Berque, *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Belin, 2016.

¹⁴ Cf. article Cambier Alain, « Renaturation de la ville et éthos urbain », dans *Droit et Ville*, 2025/2 n° 100, p.85-101.